



Bretagne Tiers-Lieux

Finalités et valeurs du réseau

Bretagne Tiers-Lieux vise trois grandes finalités sociétales :

- Promouvoir des lieux ouverts, conviviaux et participatifs, favorisant le pouvoir d'agir des personnes ;
- Défendre les processus collectifs dans la construction et l'évolution de ces lieux ;
- Favoriser des lieux ancrés localement au service de leurs habitant-es participant à une transition sociale et écologique.

Six grandes valeurs guident notre manière d'atteindre ces finalités :

- Garantir le **respect** et cultiver la **convivialité** dans nos relations au sein de l'association ;
- Porter une **voix collective, forte et critique** sur les enjeux en lien avec les tiers-lieux en Bretagne ;
- Favoriser la **coopération** entre nos membres et nos partenaires, dans un esprit **d'ouverture**, de **transparence** et de **complémentarité**.
- Viser un **ancrage** local dans la mise en œuvre de nos activités au plus près de l'ensemble des territoires bretons ;
- Veiller aux enjeux **écologiques** dans le développement de nos actions et projets ;
- Prendre soin du **bien-être** des personnes salariées et bénévoles avec qui nous travaillons.

Notre vision des tiers-lieux

• Le lieu au centre

À Bretagne Tiers-Lieux, nous estimons que le lieu est consubstantiel du tiers-lieu. C'est autour du lieu que les usages et les activités se forment. Si le lieu n'existe pas toujours au démarrage, le processus collectif doit aboutir à sa création sur un territoire donné.

En chemin, il peut y avoir des lieux éphémères, mobiles, qui participent à la consolidation du collectif. Si des actions itinérantes peuvent être des tiers-lieux, elles sont rattachées à un lieu physique existant.



Bretagne Tiers-Lieux

Notre vision des tiers-lieux

- **Le tiers-lieu, espace ouvert d'hybridation des usages et savoirs**

Nous pensons le tiers-lieu comme un espace d'hybridation des savoirs et des usages. Le lieu peut n'avoir qu'une seule activité économique mais celle-ci se prête à des usages du lieu multiples favorisant les échanges de savoirs entre les utilisateur·trices. Le tiers-lieu s'inscrit dans une logique d'ouverture pour faciliter son accessibilité à une diversité de publics. Les tiers-lieux sont des espaces où le statut social de l'utilisateur n'y est pas jugé, dans une logique d'égalité sociale.

- **Le collectif comme ADN**

Nous partageons une vision des tiers-lieux s'inscrivant dans les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Espaces de démocratie économique et de coopération territoriale, les tiers-lieux permettent au collectif de construire à partir des besoins de ses usagers. Si le portage du lieu n'est pas toujours assumé par une structure de l'ESS, son ambition reste de s'inscrire dans un projet porté collectivement et démocratiquement.

Comme de nombreux projets collectifs, un tiers-lieu peut être porté et initié par un individu. À terme, il cherche à s'appuyer sur une démarche collective, où la personne à l'initiative en devient facilitatrice, dans une logique de pérennité du projet au service de son territoire. Cette vocation collective est complémentaire d'une logique d'émancipation individuelle.

- **Espaces alternatifs et d'innovations**

Les tiers-lieux s'inscrivent dans une complémentarité avec les acteurs publics. Il s'agit d'espaces d'expérimentation, d'innovations sociales et publiques. Ils réinventent la manière d'imaginer et de porter des politiques publiques. Les tiers-lieux ne sont pas des substituts des services publics mais des espaces de citoyenneté qui repensent la démocratie dans une logique d'éducation populaire. Ils répondent aux besoins locaux, en étant conscients de la nécessité de maintenir des services publics. Certaines collectivités portent elles-mêmes des tiers-lieux et s'inscrivent alors dans une logique de facilitation de ces innovations en laissant la liberté aux habitants d'imaginer de nouveaux usages ou de nouvelles activités collectives.

- **Les tiers-lieux : pour un autre développement économique**

Nous pensons les tiers-lieux comme des espaces où se réinventent les modèles de développement économique. La coopération et la mutualisation entre les usagers et les parties prenantes y sont ainsi soutenues et accompagnées. À ce titre, les structures gérant les tiers-lieux n'ont pas pour seul objectif la recherche du profit et s'appuient sur un principe de lucrativité limitée. Ils font des bénéfices qui sont réinvestis pour permettre la durabilité du projet au service des habitant·es.